La Journée Sportive

FOOTBALL-ASSOCIATION

LES RESULTATS DU 15 NOVEMBRE

Iris Club Lossois 2 bat Electric Club Thumesnil 1 par 3 buts à 2.

Association Sportive Templeuvoise 2 bat Electric Club 2 par 1 but à 0.

A.S.P.T.T. (mixte) bat C.A.S.G. mixte par 5 à 0.

A.S.P.T.T. 2 bat Racing Club Lillois mixte par trois buts à 0.

A.S.P.T.T. 3 bat Football Club Marquette juniors par 3 buts à 1.

U.S. Pérenchies 1A bat J.A. Armentières 1A, par 3 buts à 2.

U.S.P. 1B bat J.A.A. 1B par 3 buts à 2.

U.S.P. 2 bat J.A.A. 2 par 3 buts à 1.

Union Sportive de Marquillies bat A.C. Houplines par 6 buts à 1. Marquillies domine la majeure partie du match.

Racing Club Calonnois 1 bat la 1re équipe de l'Olympique Divionnais sur son terrain par deux buts à 1 : la 2e équipe Racing Club Calonnois bat la 2e équipe de l'Olympique Divionnais par 4 à 0. Tous les équipiers sont à féliciter. Bel arbitrage de M. Bois l'Enghien, de l'Olympique Divionnais.

U.S. Pont-sur-Sambre 1 bat A.S. Villers Vieux-Reng par 2 buts à 1. *Ce match fut très plaisant à suivre.* Pont ne se présente qu'à 9 et domine continuellement.

A signaler à Vieux-Reng : les arrières et le gardien de but : à Pont, toute l'équipe.

Association Sportive Raismoise et Football Club Trithois match nul 2 buts à 2. Cette partie fut intéressante de bout en bout. A la mi-temps, Raismes menait par 2 buts à 0 : mais par suite de la trop grande confiance en leur avance de la part des équipiers Raismois, les Trithois qui déployèrent une ardeur digne de tout éloge, remontèrent la marque et ont arraché le match nul. C'est une bonne leçon pour les équipiers de l'A.S.R. qui doivent racheter cette quasi défaite.

A TRITH. *la 1B de Raismes a battu la 1B locale par 2 buts à 1.*

U.S. Liévinoise 1A bat Arras-Olympique 1A par 9 buts à 0. — Malgré ce score imposant, le match fut assez agréable à suivre surtout vers la fin par suite d'un réveil énergique de l'A.O. qui ne parvint pas quand même à sauver l'honneur.

A la suite de cette victoire, l'U.S.L. conserve sa place de leader (Artois 2e division) avec 5 victoires et une défaite sur 6 matches joués et sur le score flatteur de 97 buts contre 6.

U.S.L. 1B bat A.O. 1B par 6 buts à 0.

U.S.L. 2 battue par S.C. Cheminots Arras 2 par 3 buts à 0.

U.S.L. 3 et S.C. Cheminots Arras 3, font match nul, 3 à 3.

U.S.L. (Section Polonaise) battue par R.O. Arras 2 par 5 buts à 3.

Association Sportive Courcelloise et Etoile Sportive de Meurchin, font match nul 2 à 2. Match comptant pour le Championnat d'Artois, série C. 3e Division. Partie très disputée entre les deux équipes. Excelent arbitrage de M. Caron Lucien, du C. S. d'Auby.

U.S. Saint Pol 1A bat A.G. Grenay par 3 à 0.

Ecole Normale d'Arras bat U.S. Saint-Pol 2, par 2 buts à 0.

Les P.T.T. ont eu raison des Cuistots. — Lundi, au Stade Militaire eut lieu devant une nombreuse galerie le match revanche entre l'A.S.C.L. et les P.T.T. Bien que renforcés, les Cuistots ne purent avoir raison des P.T.T. et malgré tout son brio, l'excellent gardien Moufougas vit la balle pénétrer par cinq fois dans ses filets. Arbitrage impeccable de M. Detrez qui dirigea la partie à la satisfaction de tous. Tous les Postiers contribuèrent à la victoire de leurs couleurs. Les Cuistots méritaient de sauver l'honneur.

DEMANDES DE MATCHES

Association Sportive Sainte-Barbe d'Ognies libre dimanche prochain 25 novembre, demande match pour son équipe 1B, sur son terrain le matin ou l'après-midi. Ecrire au secrétaire aux Mines d'Ostricourt à Oignies ou téléphoner au 32-92 à Lille.

Association Sportive Courcelloise 3 demande matches les 22 et 29 novembre et toute la saison.

Ecrire à M. Léopold Petit, 140, Cité Crombez, à Noyelles-Godault (Pas-de-Calais).

BOXE

Mascart à nouveau battu en Amérique

Décidément Mascart n'a pas de chance.... Il vient à nouveau d'être battu aux points après un dur combat.

Voici le câblogramme nous annonçant sa défaite: New-York, 17 novembre — Eddie Enderson Aritzona qui disputait le titre de champion de boxe poids léger à Edouard Mascart, a battu ce dernier aux points en douze rounds.

Bien que Mascart eut une de ses anciennes blessures remise à vif par un coup de poing porté à l'œil au deuxième round, il tint à poursuivre le combat. Le public admira ce geste et fut déconcerté de la conduite de Eddie Anderson Arisona.

LUTTE

A L'UNION ATHLÉTIQUE RONCQUOISE

En vue du prochain Championnat du Nord 1925-1926 qui aura lieu à Roncq dans la salle de M. Vandenabeele René, 239, rue de Lille, à Roncq, tous les lutteurs et amateurs indépendants faisant partie d'un club ou non sont priés de se munir de leur licence. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Paul Ruolt, 16, rue de Rivoli, à Tourcoing.

HIPPISME

COURSES A ENGHIEN

1re COURSE — 1. Uruguay II, Pottier, g. 22.50 ; p. 15.50 — 2. *Volubilis, Chrétien, p. 34.00.* — 3. Vativa, M. Adèle, p. 23.00.

2e COURSE. — 1. W. Inédite, Passon, g. 123.50 ; p. 31.00. — 2. Allone, Guerelt, p. 13.50. — 3. América M. A. Forcinal, p. 13.50.

3e COURSE — 1. Vassal, Monsieur, g. 27.50 ; p. 14.00. — 2. Vegrama, Guéroult, p. 19.00. — 3. Mme Victis, apoville, p. 35.00.

4e COURSE. — 1. Uncas, Howes, g. 56.00 ; p. 25.50. — 2. Vladimir, Dubreuil, p. 18.00. — 3. Vas y III, M. Durand, p. 18.00.

5e COURSE. — 1. Trgane, Chrétien, g. 51.50 ; p. 18.00. — 2. Valecuse Vac. M. A. Forcinal, p. 18.00. — 3. Ulysse *L. Dufour*, p. 19.00.

6e COURSE. — 1. Tilly, Guéroult, g. 63.00 ; p. 20.00. — 2. *Urie IV, R. Céran-Maillard*, p. 95.00. — 3. Re Mac Gregor, Dessauze, p. 13.50.

Les sinistrés, pour pertes de valeurs étrangères vont enfin recevoir règlement

M. Doucedame, secrétaire général du Comité d'Action des Régions Dévastées, qui était intervenu le 12 octobre, près M. Jammy Schmidt, sous-secrétaire d'Etat aux Régions Libérées, pour connaître quelles dispositions avaient été prises par le service compétent des R.L. en vue du règlement des indemnités allouées à des sinistrés par les Commissions cantonales et relatives à la perte de valeurs étrangères, vient de recevoir la réponse suivante, qui donne espoir d'un prochain règlement aux sinistrés de cette catégorie.

Nous pensons être utile à nos lecteurs en publiant in-extenso la lettre du ministre qui apporte pour ce cas spécial des précisions à retenir :

Paris, le 3 novembre 1925.

« Monsieur le Secrétaire Général.

» Par lettre du 12 octobre 1925 vous m'exposez qu'un sinistré de Meurthe-et-Moselle, membre adhérent de votre Comité n'a pas obtenu jusqu'à ce jour le règlement d'une indemnité allouée par la Commission de Mézières pour perte de valeurs étrangères et vous me demandez de faire connaître si mes services ont envisagé le règlement de cette catégorie de dommages de guerre.

» J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris toutes dispositions pour que le règlement des indemnités allouées par un organisme des dommages de guerre, pour perte de titres ou coupons autres que ceux de l'Etat Français et de titres ou de coupons étrangers entre dans une période active.

» Dès maintenant les intéressés sont invités à indiquer les valeurs qui seraient rentrées en leur possession soit par l'intermédiaire du Séquestre général des Biens restitués par les Allemands soit par les soins des établissements émetteurs ou par tout autre voie.

» En même temps, ils sont invités à souscrire la subrogation en faveur de l'Etat, prévue par l'art. 14 de la loi du 17 avril 1919.

» Aussitôt que mon administration est en possession de toutes ces pièces, elle adresse à M. le Ministre des Finances une réquisition en vue de l'indemnisation, soit par la remise d'un titre de créance soit par la délivrance de titres ou de coupons de même nature.

» Veuillez agréer... »

Le Sous-Secrétaire d'Etat aux Régions Libérées : J. SCHMIDT.

L'assassin d'un cabaretier d'Hirson, condamné aux travaux forcés à perpétuité

Plus de monde encore que la veille à cette deuxième audience.

Les témoignages ont apporté de nouvelles lumières sur l'assassinat du cabaretier Boubury.

Après le défilé des témoins, l'avocat général prononce un réquisitoire sévère ; la défense, par d'habiles plaidoiries, cherche à sauver la tête de Donner et à trouver des circonstances atténuantes à la femme Féodale et à Urbain.

Après délibération du jury, la Cour condamne **Donner et la femme Féodale aux travaux forcés à perpétuité ; Urbain à 10 ans de réclusion et 10 ans d'interdiction de séjour.**

L'Affaire d'Hardelot

C'est ce matin mercredi, qu'ont lieu les débats de la triste noyade d'Hardelot. On prévoit qu'ils occuperont toute la journée.

L'AMÉRIQUE SÈCHE ...ET PRUDE

La pureté des femmes de la petite ville d'Ooltewah est enfin sauve. Plus aucune trace de l'horrible évolution qui est une tentation du diable, ce qui mène à la perdition des deux sexes ! Plus un bâton de rouge, plus une boîte de poudre, plus de jazz, plus de « magazines » aux romans frivoles et passionnés, plus rien de tout cela dans la chaste ville d'Ooltewah.

Un autodafé a consumé tous ces objets maudits et les fondamentalistes puritains, qui ont déjà remporté la victoire sur le darwinisme, comptent maintenant un nouvel exploit et un nouveau succès. Réunis en légion, ils ont envahi les maisons paisibles d'Ooltewah, ils ont pénétré jusque dans les chambres des jeunes filles, et y ont raflé tout ce qu'ils considéraient comme un danger moral. Et maintenant, les femmes de la ville se promènent dans les rues avec les joues pâles, mais avec le cœur purifié.

ROUBAIX

BUREAUX 20, Grande Place. Téléph. 9-51
DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

Brr... qu'il fait froid !

Voici l'hiver. Il nous a apporté sa carte de visite et, aussitôt, dans les rues battues de vent, que suivent, à pas menus et rapides, les passants emmitouflés, le nombre des marchands de « carbon » s'est augmenté. Leurs chars sillonnent la ville. Dès le matin, leur appel retentit, alors qu'au-dessus des maisons, dispersée par les vents agressifs, la fumée surgit des hautes cheminées d'usines, des cheminées domestiques.

Voici l'hiver. Le marchand de marrons a retrouvé sa place. Sa poêle grille les fruits au feu clair et vif.

Chauds les marrons ! chauds ! les gamins En passant se chauffent les mains.

Et balayées des souffles aigres les grandes artères voient s'agiter, très vite, les gens pressés de rentrer chez eux.

Voici l'hiver. Les arbres ont perdu leur parure. Le parc Barbieux est désert, il n'éclate plus des cris d'enfants. Les cygnes majestueux, dans les nappes d'eau font une tâche blanche dans la grisaille : c'est l'hiver, si dur aux malheureux !

UN JEUNE IMPRUDENT

M. Divol Macrel, marchand de primeurs, demeurant à Roubaix, rue de Lannoy, promenait ses vingt ans, sans doute à vive allure, sur une motocyclette n° 8849 D 6, rue de la Fosse-aux-Chênes.

Des agents lui ayant demandé les papiers que doit avoir tout chauffeur, il dut déclarer n'avoir ni permis de conduire, ni carte grise. Il a fait l'objet d'un procès-verbal.

AUTOMOBILISTES PRESSÉS

Des contraventions pour excès de vitesse ont été relevées à la charge de MM. D... Alf., 23 ans, employé, rue de Lannoy ; D... Maurice, 28 ans, directeur, boulevard Gambetta, à Tourcoing ; B... Fernand, 24 ans, chauffeur à Paris, rue Demons ; D... Adrien, 25 ans, industriel, rue de Tournai, à Tourcoing.

VOIES URINAIRES. MALADIES DES FEMMES
Dr CRÉPIN, de la Faculté de Médecine de Paris, r du Molinel 89 bis, Lille, de 2 à 5 h., et sur rendez-vous.

A LA MUTUELLE NADAUD

Le samedi 14 novembre, à 7 h. 30, au siège, se sont réunies les Commissions administrative et de contrôle.

Elles ont examiné la situation morale et financière de la Section féminine. A cette date, 1.022 adhésions ont été reçues, 500 membres ont retiré leur livret, et 731 ont payé leurs cotisations jusqu'à la fin de décembre. Les Commissions ont enregistré avec satisfaction ce résultat.

Le Président tint à saluer le Bureau de la Section féminine et le félicita, ainsi que les Commissions administrative et de contrôle, pour tout le travail qu'ils ont fourni depuis la dernière assemblée générale. Il constata avec plaisir que la mise au point est parfaite.

Il remit ensuite les médailles obtenues à la dernière promotion par MM. Charles Sanglan, Albert Leroy, Ernest Leclercq, Jules Beuscart, Charles Buchez, Jules Broucke, Henri Bouvry, Alexandre Cans, Alfred Liénard.

Le recrutement des sociétaires hommes et femmes continue sa marche ascendante, et l'on peut espérer que les deux sections réunies compteront à la fin de l'année, 4.000 adhérents.

Il est rappelé aux sociétaires qu'ils peuvent se présenter au siège, tous les jours, de 9 h. à midi, et de 2 h. à 7 h.

Les nouveaux adhérents sont priés de se munir de leur extrait de naissance.

LA Ste-CÉCILE AU « CHORAL NADAUD »

La Commission administrative de cette Société chorale réputée a décidé de célébrer sa fête annuelle Sainte-Cécile, le dimanche 22 novembre.

M. Henri Ridiguer, directeur de l'Ecole du chant choral, professeur au Conservatoire National de Musique de Paris, assistera à l'audition donnée par le Choral Nadaud, à cette occasion, et présidera le banquet.

Les chœurs seront dirigés par M. J. Duysburgh.

A 1 h. 30, au siège, aura lieu un grand banquet. Un concert soigneusement préparé le terminera. Ceux qui savent et le goût artistique si sûr et l'activité de M. Jean Selle, président du Choral Nadaud, ne seront pas surpris de la beauté de la fête et de la qualité du concert qui la terminera.

Nous souhaitons grand succès au Choral Nadaud.

COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire s'est réunie le dimanche 15 courant, à la Mairie pour y entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Dans son audience du 8 octobre 1925, le tribunal de simple police de Roubaix a condamné M. Lefebvre Constant, demeurant rue d'Alma, fort Wattel, 29, à 15 fr. d'amende pour non fréquentation scolaire de sa fille Marcelle.

AVIS AUX SOCIETES CYCLISTES

C'est le jeudi 19 courant, au siège des Rocs Fêlés, à la Betterave, rue de Lannoy, qu'aura lieu la réunion de tous les présidents et commissions. — Ordre du jour : Compte-rendu de la manifestation du 11 novembre ; Règlement des comptes ; Questions diverses.

AVIS ET CONVOCATIONS

CERCLE ORPHÉONIQUE LES XL. — Ce soir mercredi, à 19 h. 30, au siège Brasserie des Orphéonistes, rue de la Gare, répétition générale. Vendredi à 19 h. 30, réunion de la Commission.

PÉDALE ORANAISE. — Réunion de la Commission, jeudi 19 novembre, à 20 heures. Ordre du jour : dernières dispositions pour le banquet.

UNION ARTISTIQUE. — Jeudi à 19 heures, tous les services sont convoqués au Trianon de la Justice, à Lys-lez-Lannoy.

ORPHÉON DES ANCIENS COMBATTANTS ET SOLDATS. — Jeudi soir, à 7 h. 30, très précises, répétition du programme de Sainte-Cécile.

FANFARE CYCLISTE DU NORD TOURISTE. — Ce soir mercredi, à 20 heures, répétition générale. Communications au sujet des sérénades et du banquet de Sainte-Cécile.

VENTE A LA CRIÉE DU MINCK

Journée du 16 novembre

Harengs, 1.220 kilos, 28.00 et 30.00 le 100 ; Maquereaux, 1.800 kilos, 3.50 le kilo ; Rougets, 60 kilos, 2.50 le kilo ; Limandes, 100 kilos, 3.00 le kilo ; Sardines fumées, 300 kilos, 5.00 le kilo.

« Aujourd'hui, **LE TIP** vous invite au marché. » 549.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Suzanne Devos. — Roger Vanhuysse, rue de l'Alma, fort Wattel, 6. — Germaine Ronsse, rue Daubenton, cour Demeestere 1. — Charles Lahaye, rue de la Longue-Chemise 11. Nelly Verspeeten, rue Desaix 20. — Régine Samain, rue d'Alger 196.

PUBLICATIONS. — Julien Debaere, camionneur, rue de Tourcoing 50 et Alma Vanquickelberghe, journalière, rue du Moulin cour Pennel 6. — Omer Hennequin, ébéniste, rue du Nord et Berthe Lemahieu sp., rue de l'Epeule 143. — Melchior Delin, couvreur, rue du Crétinier 197 et Yvonne Cléry, ménagère à Arras. — François Robert, employé, rue de Beaurewaert 106 et Marie Clarhaut, confectionneuse rue des Parvenus 16 à Marcq-en-Barœul. — Georges Sergent, employé de commerce rue David d'Angers 13 et Marcelle Rolland employée des postes, à Douarnenez. — Jacques Paratte, mécanicien, rue des Arts 48 à Lille et Madeleine Cooreman, confectionneuse à Lille. — Maurice Duponchelle mécanicien, rue du Creusot, 54 à Croix et Maria Gosse, dactylographe, rue du Grand Chemin 118 bis, cour Mulliez 10. — Marcel Lejeune, négociant en tissus, place Jean Janson, 7 à Liège (B) et Denise Desmazières, sp. boulevard de Cambrai 51. — Joseph Maillard, peintre, rue Daguesseau 39 et Fernande Vandenberghe, sp. à Roubaix.

DÉCÈS — Nathalie Lequeu, épouse Noblecourt, 84 ans, rue de Blanchemaille 37. — Valentine Vanschamelhout, 46 ans, épouse Bohée, rue du Fontenoy 115. — Hortense Catteau, 75 ans, veuve Guilbert, rue de lanchemaille 37. — Joséphine Baudry, veuve Corbisier, rue Blanchemaille 37.

WATTRELOS

ET L'AUTORISATION ? — Pour avoir laissé jouer de la musique sans autorisation, le sieur Noé Mathys, cabaretier, rue des Trois Pierres, 78, s'est vu dresser contravention par le service de police.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Les rôles des impôts cédulaires et général sur le revenu pour revenus de l'année 1924 (exercice 1925, rôle n. 3) sont en recouvrement. Un délai de trois mois est accordé pour le dépôt des réclamations.

RENTES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET VIAGÈRES POUR LA VIEILLESSE. — Les titulaires des dites rentes sont invités à se présenter à la Mairie, bureau du secrétariat, 4e guichet, du 19 au 21 novembre, pour déposer leur titre et signer leur certificat de vie.

« A LA PATRIOTE ». — Le Comité avise les jeunes gens qui seraient désireux de suivre les cours de préparation militaire, que ces cours reprendront à partir de jeudi 19 courant, de 19 h. 30 à 20 h. 30. L'inscription se fera à la même heure dans la salle de gymnastique.

ET L'HYGIÈNE ? — Le service de police a dressé contravention contre le sieur Albert Lechien, demeurant 75, rue Faidherbe, qui, sans plus de façon, jetait des matières fécales sur la voie publique.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Jeudi 19 novembre, séances de consultations à l'école de filles de la rue de Boulogne, à 9 h. et à l'annexe de l'Hôtel de Ville, à 14 h. 30.

VACCINATIONS GRATUITES. — Jeudi 19 novembre, séances de vaccinations gratuites aux endroits ci-après : à 10 h., à l'école de garçons de la rue du Sapin Vert pour les garçons de 10 et 20 ans : à 10 h., à l'école des filles de la rue de Boulogne pour les enfants d'un an : à 16 h., à l'annexe de l'Hôtel de Ville pour les enfants d'un an.

CIRCULATION INTERDITE. — La police a également dressé contravention contre le sieur Jean Vanwynsberghe, demeurant rue des Fleurs, 6, à Wattrelos, qui roulait, le soir, sur un vélo non muni d'éclairage.

ETAT-CIVIL. — Naissances. Lucien Decrits, rue Pierre Dhalluin, 4. — Jeanne Barbieux, rue de l'Industrie, 14. — Cyrille Vanhoorickx, Fort Lillois, 40.

Publications. — Albert Duviller, tisserand et Hélène De Coster, fileuse. — Louis Lagast, mouleur en fer et Palmyre Delannay, éplucheuse. — Jules Playt, bonnetier et Martha Michiels, fileuse. — Maurice Vandeputte, menuisier et Jeanne Dumez, méconicienne. — Melchior Belin, couvreur et Yvonne Cléry, ménagère.

Décès. — Marie Hennebaut, 37 ans, rue des Poilus. — Maria Maertens, 20 ans, rue du Vinhoute, 13. — Marie Sabbe, 75 ans, rue des Arts, 15. — Henri Droulez, 31 ans, rue du Gauquier, 31. — Albert Turpin, 25 ans, rue Thiers, 60.

FUNERAILLES

Vous êtes priés d'assister aux convoi et service solennels de

Monsieur HENRI DROULEZ

Décoré de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre

Décédé à Wattrelos le 16 novembre 1925, dans sa trente-troisième année, après une longue et pénible maladie contractée au front par les gaz.

Lesquels auront lieu le jeudi 19 novembre, à 9 heures, en l'église Notre-Dame du Bon-Conseil (Beaulieu) sa paroisse d'où son corps sera conduit au cimetière du centre pour y être inhumé.

Assemblée à la maison mortuaire, 31, rue du Gauquier, à 8 h. 30.

CROIX

UNE CHUTE MALHEUREUSE. — Hier soir, à 17 heures, un consommateur de l'estaminet, 125, rue de la Gare, M. Delporte Henri, habitant Croix, rue Saint-Pierre, est tombé dans la cave, comme il voulait se rendre aux cabinets.

Il a une cote fracturée.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Jeudi 19 Novembre, consultation de nourrissons, Ecole Maternelle, rue Kléber, de 2 h. 45 à 3 h. 45.

ETAT CIVIL. — Naissance. — Hus André, rue Jean Jaurès, 141.

WASQUEHAL

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Jeudi à 15 heures précises, consultations des nourrissons à la Mairie pour le quartier du Centre. Il est rappelé que les nourices doivent obligatoirement présenter leur nourrisson à la consultation sous peine de se voir retirer le carnet délivré par l'assistance publique.

A LA JEUNE FRANCE. — Dimanche dernier, l'Harmonie « La Jeune France » a donné une sérénade de Sainte-Cécile à M. Louis Lejeune, Président des Membres bienfaiteurs. La Société s'est ensuite rendue dans le quartier de la Planche, au Riez rendre visite à ses membres honoraires.

La Commission rappelle aux musiciens que la réunion de dimanche prochain aura lieu à 9 heures chez Napoléon Détailleur pour les sérénades. Deûle. Ils ont enlevé de sdraps, chemises, etc. de Sainte-Cécile à son président M. Louguet et à M. Lamblin président d'honneur.

Le banquet de Sainte-Cécile aura lieu le dimanche 29 novembre, dans la salle des fêtes de la Mairie.

A LA FANFARE. — La Fanfare de Wasquehal célèbrera dimanche prochain 22 novembre, la fête de Sainte-Cécile en un banquet qui aura lieu à 14 heures précises au siège rue Jean Macé.

A 19 h. 30 dans la salle des fêtes de la mairie, grand concert de famille suivi de bal.

VACCINATIONS. — Jeudi auront lieu les séances publiques et obligatoires de vaccinations à la Mairie de 8 h. 30 à 9 h. 30 et à l'école du Capreau de 10 h. 30 à 11 h. 30. Les intéressés sont priés de rapporter leur convocation.

TOURNÉE DU PERCEPTEUR. — Le Percepteur se rendra à la Mairie aujourd'hui mercredi, de 14 h. 30 à 16 heures pour percevoir les contributions et impôts divers et pour payer les divers mandats ainsi que les allocations aux familles nombreuses, secours aux femmes en couches, primes d'allaitement maternel, secours aux vieillards (retardataires).

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Aujourd'hui mercredi, de 14 h. 30 à 16 heures, le contrôleur des contributions directes se tiendra à la Mairie pour fournir des renseignements aux contribuables.

ETAT CIVIL. — Publication. — Jean-Baptiste Desbonnets, métallurgiste à Tourcoing et Elisa Frisque cordière, 10, rue Pasteur, à Wasquehal.

Un Départ imprévu

On apprend qu'une grande Maison de Meubles, « Lille-Mobiliers » 37, rue Faidherbe, quitte notre ville (pour se transférer à Paris) en vendant à vil prix tout son stock de meubles. Toute offre raisonnable sera acceptée.

Aux gens bien avisés à en profiter. Les premiers seront les mieux servis. 10000

NOTRE
ALMANACH
pour 1926, est paru

Nos lecteurs trouveront dans cet almanach, le plus complet de toutes les publications similaires

Calendrier Horticole et Agricole — Les nouveaux tarifs des P.T.T.

LE JEU DU DEVIN Oracle très détaillé

L'organisation politique du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne — Le calcul de l'impôt sur les salaires — Les fêtes à souhaiter — Ce que tout le monde doit savoir. Conseils pratiques — Comment résoudre les mots croisés — La mode d'hier et d'aujourd'hui — Les combats de coqs dans le Nord — Une chronique documentaire de T. S. F. — Les bonnes plantes — —

LE CARACTERE REVELE PAR LA MAIN

Maladies. Leurs remèdes — Les foires et marchés, des recettes de cuisine, de nombreux contes dramatiques et comiques, des dessins humoristiques et bons mots, des articles documentaires, des chroniques de mode, des poésies patoisantes, des renseignements sur la vie pratique, etc.

LE PLUS AMUSANT
LE MIEUX ILLUSTRÉ
En vente partout : 1,25
Réclamez le à tous nos dépositaires et vendeurs

Le relèvement des retraites des ouvriers mineurs

La sous-commission, présidée par Maes, député socialiste du Pas-de-Calais, et désignée par la Commission des Mines de la Chambre, pour conférer avec le Ministre du Travail, au sujet du relèvement des retraites des ouvriers mineurs sera reçue ce matin, mercredi, à 10 heures par M. Durafour.

MAES exposera au Ministre les raisons qui militent en faveur de l'augmentation des retraites des travailleurs du sous-sol. Elles devraient être portées à 3.000 francs au minimum.

Puis il entretiendra M. Durafour, de la question de l'assimilation des travailleurs des industries annexes aux retraites des ouvriers mineurs.

La vérité sur la révolte des Druses en Syrie

L'envoyé spécial d'un de nos confrères parisiens télégraphie de Damas que les événements de Syrie ont été déformés d'une façon qui tient du scandale. La vérité n'a rien de commun avec les versions françaises.

La situation demeure très sérieuse. On ne gagne plus Damas qu'en petit train, précédé d'un détachement en armes, et suivi d'un tank. Druses et bandits ordinaires sont à un kilomètre, guettant toute nouvelle occasion de piller et de massacrer.

Au Liban, on assassine sur les routes. Toutefois, le nord de la Syrie est calme. Alep et les Alaouites n'ont pas bougé.

Dans le quartier rebelle de Damas, qui a été bombardé, aucune mosquée n'a été détruite. Les photos publiées à ce sujet en France et à l'étranger, sont fausses. On y donne comme mosquée un établissement de bains qui, d'ailleurs, n'a pas été atteint par nous, mais brûlé par les Druses. Si ce bombardement n'avait pas eu lieu, chrétiens syriens, Français et étrangers, eussent été égorgés. Il n'y avait pas d'autre solution à moins d'abdiquer.

Le consul d'Angleterre sait cela comme tout le monde.

Notre confrère conclut : Ainsi, la Syrie ne peut être livrée plus longtemps aux manœuvres des nationalistes arabes et des internationalistes européens. Une action énergique s'impose.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Sont nommés :

Procureur à Doullens, M. Chive, juge à Château-Thierry.

Substitut à Douai, M. Villet, juge à Corte.

Est chargé pour trois ans des fonctions de l'instruction aux tribunaux de Cambrai, M. Dejean de la Batie, juge au siège.

LUX

VOIR EN DERNIERE PAGE

Un nouveau convoi de colons pour la Nouvelle-Calédonie

On nous communique : l'idée nouvelle qui a pris naissance à Armentières, suit son chemin. Hier, à Douai, la Coopérative Cotonnière Néo-Calédonienne (siège social, 127, Boulevard Jeanne d'Arc, à Douai) a tenu sa première assemblée générale constitutive.

Le Conseil d'Administration est ainsi composé : président, M. Liégeois, industriel, à Douai ; trésorier, M. Capier, directeur de banque ; secrétaire, M. Vanden Bosch ; conseillers techniques, M. Leuzet, entrepreneur à Douai ; M. Héquet agriculteur à Douai.

Les futurs colons s'occupent activement de leur départ qui est prévu pour le 10 janvier à Marseille. Quelques retardataires partiront en mars.

Le groupement rappelle aux personnes qui désireraient faire partie de ce convoi qu'elles doivent être en mesure de justifier la possession d'un capital leur permettant de payer leur voyage leur part de terrain et de matériel et d'assurer leur subsistance à la colonie pendant 10 mois. Le montant du capital minimum nécessaire serait de 12.000 fr. pour une personne seule. Les charges de famille entraînant une augmentation du capital de 4500 fr. par personne adulte supplémentaire et de 200 fr. par enfant de 3 à 12 ans.

Le groupement signale, en outre, l'attitude de la Compagnie des Messageries Maritimes qui, dans un but patriotique et social, a offert spontanément une réduction de 40 % sur le prix du voyage à tous les membres de la Coopérative.

La Coopérative cotonnière Néo-Calédonienne dispose de 400 hectares de terrain qu'elle a acheté à un propriétaire de la colonie.

M. Liégeois répondra à toutes les demandes qui lui parviendront avant le 30 novembre, au siège social, 137, boulevard Jeanne d'Arc, à Douai.

Chapeaux Abbaye 2, rue Esquermoise — LILLE —

Les Ecoles rurales

Le Sénat a discuté hier l'interpellation de M. Carrère sur l'organisation des écoles rurales. L'orateur montre que l'école rurale doit s'attacher à inculquer à l'enfant l'amour de la terre et à développer les vocations agricoles.

Le vote d'un ordre du jour de confiance a mains levées a clos le débat.

Prochaine séance vendredi à 15 heures.

MANIFESTATION COMMUNISTE ENFANTINE A SURESNES

Pour avoir volé un commerçant de Suresnes, Yvonne M... a été internée récemment dans une maison de correction. Elle appartenait au parti communiste et c'est ainsi qu'hier après-midi, deux cents enfants et jeunes gens du parti s'étaient réunis place Henri IV, à Suresnes. Des bannières rouges avaient été déployes, des écriteaux, indiquant les sections, précédaient les groupes ; sur une pancarte on pouvait lire l'inscription rituelle: « Libérez Yvonne M... ».

On défila dans les rues : cependant le brigadier Courcy, du commissariat, aidé de quelques agents, parvint à disperser le meeting. On alla se reformer alors au cimetière nouveau, à Puteaux, sur la tombe du gréviste Sabatier, victime d'incidents récents, puis chacun des manifestants rentra au domicile paternel dans le plus grand calme.

DERNIERE HEURE

LE REMBOURSEMENT DES BONS DU TRESOR VENANT A ECHEANCE LE 8 DÉCEMBRE PROCHAIN

Les porteurs de bons à court terme, qui viennent à échéance le 8 décembre auront d'après le projet du Gouvernement, le choix entre l'échange de leurs titres contre des bons dont les échéances auront été aménagées, de façon à porter sur une longue période, ou le remboursement immédiat, mais avec des titres spéciaux qui seront libératoires d'impôts et leur permettront de s'acquitter envers l'Etat.

Cette mesure s'explique par l'obligation dans laquelle le Gouvernement se trouve de ne pas recourir à l'inflation pour faire face au remboursement et par le souci qu'il a constamment montré de ne pas gêner les porteurs par une consolidation brutale. Les détenteurs de bons à court terme à échéance du 8 décembre pourront donc opter soit pour l'échange de leurs titres contre de nouveaux bons, soit pour le remboursement immédiat qui sera effectué à l'aide de billets de banque spéciaux qui auront une valeur libératoire, non envers tout le monde, mais seulement envers l'Etat et avec lesquels ils pourront payer leurs impôts.

AURONS-NOUS A DÉPLORER UNE CATASTROPHE AERIENNE ?

Le Ministère de la Marine nous communique la note suivante :

Un hydravion a été vu ce matin à 9 h. 30 près de Cavalaire, tombant en flammes à la mer, au cours d'un exercice.

Un officier de marine, un second maître, un quartier-maître mécanicien et un matelot étaient à bord.

Des recherches ont été entreprises aussitôt par un chasseur et 5 torpilleurs. Le quartier-maître mécanicien a pu être sauvé.

FEUILLETON DU 18 NOVEMBRE 1925 — N° 46

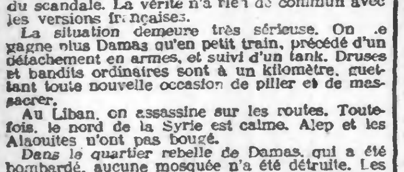

— Oui, je ne puis, et ne veux rester à Paris : il faut, pour éviter des catastrophes qui peuvent être ma ruine, que je sois loin demain matin.

— Demain matin !

— Oui, j'ai réalisé ma fortune aujourd'hui, j'ai vendu tout mon mobilier, renvoyé mon domestique et j'ai là en bas une voiture qui doit me conduire à la gare.

— Comment, maintenant, cette nuit ?

— Oui, Caro, cette nuit que j'avais rêvée toute de délices en recevant ta réponse, il faut que je parte ; mais je ne suis pas assez fou pour laisser échapper le bonheur qui s'offrait à moi... Caro, il faut que tu me suives.

— Tu ne penses pas à ce que tu dis là ?

— Si, depuis ce matin je n'ai que cette idée.

— Mais je ne puis partir aussi hâtivement, moi, je n'ai pas, comme toi, pu me préparer, j'ai aussi un ménage.

— Qu'importe cela ! Tu n'y perdras pas grand'chose, et tu le feras vendre.

— Mais ma fille !

— Ce soir, tu vas écrire, et demain elle viendra nous rejoindre.

— Mais tu sais qu'elle doit se marier.

— Se marier !... Allons donc... lorsqu'elle était la pauvre petite ouvrière, elle pouvait épouser le premier venu apportant sa vertu en dot ; il n'en est plus de même aujourd'hui, elle est riche, et tiens à ce que ma fille épouse un homme digne d'elle ; la moitié de ma fortune sera sa dot.

— Ce que tu dis là n'est plus possible, je ne puis partir, je t'irai rejoindre, mais je ne puis quitter ainsi Paris.

— Caro, ne me désespère pas, Caro, il faut partir, écoute, nous partons à l'étranger, là, nous vivons ensemble, avec notre enfant, nous reprenons, toi surtout, la considération perdue.

— Moi ? interrogea Caroline avec étonnement.

— Eh ! mon Dieu ! ma pauvre Caroline, il faut parler franchement ; la double vie que tu mène n'a qu'une face honnête ; là-bas, tu es la mère digne de respect... mais ici, qu'es-tu ? cette chambre louée dans le respectable sentiment de cacher à ton enfant tes... écarts

Caroline sembla baisser la tête sous l'accusation. Henri continua :

— Nous partons : arrivés là-bas, le passé est effacé, tu deviens pour tous madame Joret de Gaillac, l'épouse honnête, la mère respectée. C'est une vie nouvelle que tu retrouveras, vie heureuse et calme ; toutes les jouissances de toilette qui t'étaient refusées, qui t'ont dévorée de jalousie, lorsque tu voyais d'autres femmes moins belles que toi, tout cela tu l'auras... Caro, il ne faut pas refuser. Je crois que je ne pourrais accepter ton refus... je t'enlèverais.

— Est-ce que tu vas me faire boire un soporifique ? demanda Caroline avec intention.

Henri fronça le sourcil en la regardant. Elle reprit aussitôt d'un ton léger :

— M'enlever, tu parles comme un enfant. On n'enlève pas une femme qui ne le veut pas...

— Mais je te déciderai, ma Caro...

— Je pourrai aussi bien t'aller rejoindre.

— Non, il faut partir avec moi, je ne veux point te laisser derrière moi, tes idées peuvent t'influencer. Au contraire, une fois partie, forcément ton enfant vient te retrouver.

Caroline sembla réfléchir quelques minutes ; au dehors l'orage grondait toujours, et comme à chaque coup de tonnerre la jeune femme sursautait, Henri s'approcha d'elle et l'enlaça... Elle résista d'abord, puis s'abandonna, et comme si elle prenait une décision, elle lui dit :

— As-tu bien réfléchi à ce que tu me proposes ?

— Pardi !

— Songe, Henri, quel lourd fardeau tu prendras... je perds tout ce que j'ai ; c'est peu, diras-tu... mais l'avenir de mon enfant sera, modestement, mais tout à fait rassuré par son mariage ; je brise tout cela...

— Tu deviens riche...

— Une fois partie, si ceux entre les mains desquels tu laisses ta fortune te trompaient ?...

— Je ne suis plus à l'âge où l'on fait de ces bêtises ; ma fortune est là, tout entière, dit-il en montrant une sacoche qui pendait à son côté.

— Là-dedans... fit Caroline avec un naïf étonnement, une fortune !

— Oui, là-dedans, répondit complaisamment Henri en ouvrant la sacoche, et tirant plusieurs liasses de papier, il ajouta :

— Il y a là plus de six cent mille francs... un beau denier, qui te rend riche puisqu'il sera à ta disposition.

Il y eut un long silence, pendant lequel Caroline, hochant la tête et regardant Henri qui bourrait les valeurs dans son sac, semblait dire : « Cela contient autant d'argent ! » puis, tout à coup, changeant de façon, de ton et d'allure, se dressant devant Henri, elle dit :

— Décidément, tu as bien fait... oui, cela en vaut la peine... j'étais une niaise... une sotte... et puis, quoi, cette femme était ma rivale.

— Que dis-tu ? fit Henri stupéfait.

— Je dis, Henri, que tu te méprends sur ce que je pense... Je dis qu'il est inutile de dissimuler plus longtemps... Ecoute-moi.

— Je t'écoute, dit Henri, les sourcils froncés, inquiet, la regardant fixement.

— Henri ! j'ai fait une grande folie dans ma vie : celle de te quitter. J'avais tout vu... je savais tout ; j'ai eu peur, et cependant la mort de cette femme c'était pour moi l'assurance de l'avenir... J'ai eu peur d'être prise pour ta complice, j'ai étouffé l'amour que j'avais pour toi et je me suis sauvée ; je me suis cachée... L'amour que j'avais alors, et que je croyais éteint, en te revoyant je l'ai ressenti aussi fort, aussi puissant. Et depuis ce jour, songeant à ma vie passée, à ce que tu fis pour moi, je t'ai trouvé fort et moi ridicule...

Henri, pâle, la dévisageait sans parler, soutenant ce regard lourd qui semblait vouloir lire en son âme.

Caroline continua :

— Je me suis dit que je la haïssais, cette femme ; qu'elle me volait ton affection, et que le jour où tu avais eu le courage de la tuer...

— Tais-toi ! fit Henri. Tu mens !

Caroline, à son tour, le regarda en face, et, d'un accent étrange, lui dit :

— Ne nie pas, je le sais... Et si tu le niais, eh bien, je crois que je ne t'aimerais plus... Je ne sais quelle étrange passion est en moi... C'est surtout à cause de ce crime que je t'aime... de cet amour de fauve qui te fait tuer la femme qui te gêne ; c'est de ta volonté d'être riche, et, comme le tigre, d'aller chercher ta pâture dans la vie des autres.

— Mais quelle étrange créature es-tu donc ?... Ce que tu me dis là n'est pas vrai, ton amour ne repose pas sur un crime.

— Tu te trompes... L'enfant épouvantée se sauvait... la femme t'admire.

— Ainsi, la mort d'Hélène...

— La mort de ma rivale était nécessaire : c'est un crime commis pour moi, je l'ai compris, et aujourd'hui je reviens à toi pour cela.

Les paroles de Caroline étaient si peu en rapport avec celles qu'il avait déjà entendues, qu'Henri la regardait, n'osant en croire ses oreilles... Caroline reprit :

— Henri... je t'ai donné rendez-vous ici, pour me remettre avec toi ; tu viens, tu me demandes à partir avec toi, à tout quitter ici, tu assures notre avenir. Pour avoir confiance en toi, il faut que tu te livres entièrement... Henri... j'accepte tout si tu me dis que c'est à cause de moi qu'Hélène est morte...

— Quelle singulière condition !...

— Tu ne sais pas ce que c'est, toi, que la mort de celle qui, chaque jour, jusque dans les bras de votre amant, venait rire de vous.

— Eh bien... oui... c'est pour toi qu'elle est morte... c'est parce qu'elle voulait quitter son mari et venir vivre avec moi que...

— Que ? interrogea Caroline.

— Que la malheureuse est morte...

Caroline était dans les bras d'Henri, assise sur ses genoux. Serrant les lèvres sur ses petites dents blanches, les yeux ardents, elle dit :

— Qu'elle soit morte, qu'importe... dis-moi que tu l'as tuée... dis-moi que ce grand cadavre pâle que j'ai vu à la Morgue, était ton œuvre, dis ?...

Henri la regarda et ne répondit pas. Alors d'une voix pleine de passion, de rage, de colère, Caroline reprit :

— Ah ! si tu savais combien j'ai besoin d'entendre ce mot sortir de tes lèvres ! Cette femme a été ma seule haine, *cette femme a* été la cause de ma vie de misères... cette femme, elle m'avait moralement assommée, de ses ongles, de ses dents, elle m'avait mordue, déchiré le cœur... J'aurais voulu me venger d'elle, et je veux entendre dire par toi que c'est à cause de moi *qu'elle est* morte, que tu m'as vengée.

Elle approcha ses lèvres des lèvres d'Henri et lui dit :

— Nous sommes seuls... Henri, parle, dis-moi cette vérité.

— Tu deviens folle, ma Caro !... il faut partir...

— Réponds-moi... et je t'obéirai... Dis : Je l'ai tuée... il me semblera que tu me dis : Je t'aime.

— Tu le veux ?

— Oui !...

— Eh bien ! c'est vrai... pour toi... pour vivre avec toi et notre enfant, pour vivre heureux tous les trois... je l'ai tuée... c'est moi qui l'ai empoisonnée.

Caroline se dressa tout à coup s'échappant des bras du misérable, et droite, insolente, écrasante de mépris, elle lui dit :

— Assassin et voleur... et tu m'as crue assez indigne pour accepter ce pain sanglant...

(à suivre).